



ASNIÈRES-SUR-OISE
entre Nature et Histoire

CONSEIL MUNICIPAL DU 05 DÉCEMBRE 2024

- Date de convocation : 28 novembre 2024
- Date d'affichage : 28 novembre 2024
- Membres en exercice : 23
- Présents : 22
- Votants : 23
- Pouvoir : 1

L'An deux mille vingt-quatre, le cinq décembre à 20h00,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-huit novembre 2024 s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Eric THERRY, Maire.

Présents : M. Eric THERRY, Maire, M. Philippe MARCOT, M. Henri POIRIER, Mme Sylvie PESLERBE, M. Jacques LETELLIER, Mme Sandrine BONNETAIN, Adjoints au Maire, M. Claude KRIEGUER, M. Serge LOPEZ, M. Alain BROCHARD, M. Franck LAGNIAUX, M. Paulo SOBRAL, M. Olivier GAL, Mme Karen RIAND, Mme Emmanuelle PONCHANT, Mme Audrey CLAISEN-BARTHELEMY, M. Jonathan ALLONGE, Mme Laurine RENARD, Mme Sylvie WILLEMIN, Mme Annick DESBOURGET, M. Michel BRAULT, M. Thierry BOLLER et Mme Sandrine LENTZ, Conseillers Municipaux en exercice.

Pouvoir : Mme Paule LAMOTTE donne pouvoir à Mme Sylvie PESLERBE.

Secrétaire de séance : Mme Sandrine BONNETAIN.

DÉLIBÉRATION N°050/3.5.4 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'ASSOCIATION « RISSETTES & GALIPETTES »

Vu le code Général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission finances du 8 octobre 2024 ;

Vu la demande de l'association « Risettes & Galipettes » d'obtenir exceptionnellement une subvention communale de 250 € afin d'accompagner le financement du spectacle de fin d'année aux enfants ;

Considérant le coût du spectacle à hauteur de 690€ et une subvention de 400€ de la Communauté de Communes ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'accorder exceptionnellement une subvention communale de 250 € à l'association « Risettes & Galipettes » pour son spectacle de fin d'année.

Le Maire,



La secrétaire,